

Définissons ensemble le futur de Nov'Ardenne

APPEL À PRÉ-PROJETS LEADER 2023-2027 – VADEMECUM

Les communes de Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode et Tenneville s'associent et soumettent leur candidature à la programmation LEADER 2023-2027.

Concrètement, il s'agit de réinventer les projets du GAL en se basant sur des enjeux actualisés pour développer de nouvelles actions positives et dynamisantes pour le territoire!

Qu'est-ce qu'un pré-projet, qui peut le rédiger ?

L'un des principes fondamentaux de l'approche LEADER est la démarche « bottom-up » (approche ascendante). Par cet appel à pré-projet, il s'agit de questionner les forces vives publiques, privées et citoyennes du territoire sur les actions qu'elles souhaiteraient voir se concrétiser pour répondre aux grands enjeux stratégiques définis à l'issue d'un diagnostic territorial.

Quel est le cadre ?

- Le pré-projet est imaginé pour l'ensemble territoire (et non pour un acteur ou un groupement particulier), et donc avoir une finalité collective et non individuelle.
- Le pré-projet doit concerner l'ensemble des 5 communes de Libramont-Chevigny, Libin, Saint-Hubert, Sainte-Ode et Tenneville (et uniquement celles-ci) ou pouvoir être étendu aux 5 communes. Il est aussi possible de rentrer un pré-projet de coopération entre plusieurs GAL. Dans ce cas, les actions proposées concernent l'ensemble du territoire des GAL concernés.
- Tout acteur du territoire (citoyen, entreprise, coopérative, association, retraité, structure publique, etc.) peut être auteur et déposer un pré-projet. Il est important de noter que l'auteur du projet n'est pas nécessairement responsable de sa mise en œuvre : il peut être simplement soumissionnaire de l'idée ou se proposer en tant que partenaire de l'action.
- Le pré-projet doit pouvoir se développer dans un esprit collaboratif et prendre place sur un partenariat entre acteurs publics et privés.
- Le pré-projet met en évidence des idées et actions novatrices, à tester pour la région.
- Les actions du pré-projet devront respecter la durée de la programmation et donc être mises en œuvre entre 2024 et 2027.
- Le pré-projet sollicite des moyens éligibles au financement LEADER. C'est-à-dire que les actions financées, outre les ressources humaines, sont des actions de promotion, de sensibilisation, de formations, les études, les animations, les actions sur le terrain...). Sont exclues les dépenses d'investissements (infrastructures, matériel roulant, ...) et les dépenses pour des actions hors territoire.

Pour répondre à quels objectifs ?

La mesure LEADER est issue d'une des interventions du Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (PSwPAC) 2023-2027 s'inscrivant dans la Coopération et qui répond à l'objectif spécifique SO8 du règlement européen.

Enjeux prioritaires et cadre stratégique propre au territoire de Nov'Ardenne :

Suite au travail de diagnostic du territoire réalisé par la société Upcity et aux informations récoltées lors du workshop public organisé le 1^{er} décembre 2022, le partenariat public-privé (comité de suivi) du GAL Nov'Ardenne pose les enjeux et les axes stratégiques prioritaires ci-après comme le cadre de cet appel à pré-projets. Les pré-projets devront apporter des réponses concrètes à ces derniers.

Une vision commune :

« La collaboration au cœur de Nov'Ardenne, pour proposer des solutions innovantes pour augmenter l'attractivité du territoire, préserver son patrimoine historique et naturel et répondre aux défis environnementaux »

Objectif stratégique 1 : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives

Il s'agit de profiter du cadre de dialogue et de coopération déjà actif au sein du GAL, pour explorer de nouvelles solutions innovantes et créatives. Il s'agit également de porter une attention particulière au « Vivre ensemble » : favoriser les échanges, briser l'isolement, améliorer le cadre de vie de tout un chacun.

Objectifs opérationnels :

- Renforcer les liens entre les acteurs, les citoyens et les usagers en les accompagnant dans des projets collectifs, sociaux, culturels, touristiques et inclusifs
- Tisser un réseau de bénévolat et d'entraide au service du territoire
- Développer un équilibre entre les usagers de la forêt
- Créer et promouvoir des alternatives à la voiture plus accessible à tout un chacun

Objectif stratégique 2 : Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient

Le territoire est riche de toutes ses ressources et ses trésors, qu'il convient de valoriser judicieusement et de façon durable pour tendre vers un territoire résilient. En investissant, en valorisant et en préservant ces ressources, le territoire sera amené à produire davantage d'énergie renouvelable ainsi que de limiter son empreinte carbone.

Objectifs opérationnels :

- Renforcer le maillage écologique du territoire, tout en préservant la faune et la flore et l'ensemble des milieux
- Promouvoir le travail, le savoir-faire des agriculteurs, producteurs et artisans locaux
- Renforcer l'utilisation du bois et de toutes autres ressources naturelles pour produire de l'énergie renouvelable.
- Renforcer l'activité économique de la filière touristique, agricole et bois tout en étant engagé dans une démarche de durabilité

Objectif stratégique 3 : Nourrir le tissu économique local

Le tissu économique local est déjà particulièrement complet et diversifié, l'objectif est de continuer de l'entretenir et de le renforcer. Pour ce faire, il s'agit de créer des connexions entre les acteurs et les

investisseurs, de capitaliser sur les forces du territoire et de rapprocher les producteurs et consommateur.

Objectifs opérationnels :

- Continuer d'accompagner les acteurs du territoire dans leur développement d'activité et dans la valorisation de leur savoir-faire ainsi que de leurs produits
- Renforcer les liens entre les collectivités et les acteurs économiques locaux
- Apporter un appui professionnel aux acteurs économiques afin de faciliter leur développement

Comment se passe la sélection ?

Cette procédure d'appel à pré-projets se veut transparente et non discriminatoire.

Un comité a été créé pour suivre l'ensemble du processus de candidature. Il regroupe des partenaires publics et privés représentatifs à la fois du territoire et des différents secteurs d'activités (élus, citoyens, entrepreneurs, représentants d'association...). Ceux-ci ont été choisis pour assurer la plus grande diversité de points de vue possible. C'est ce comité qui officie en tant que jury.

Critères de recevabilité des pré-projets :

Le formulaire de réponse est complet	<i>Ce critère spécifie que toutes les sections doivent être complétées. La section concernant le partenariat pourrait être rédigée de façon plus approximative dans la mesure où de nouveaux partenaires peuvent être identifiés ultérieurement.</i>
Les actions proposées sont éligibles au financement Leader	<i>Ce critère se réfère à la nature des actions financées (actions de promotion, de sensibilisation, de formations, les études, les animations, les actions sur le terrain,...), excluant les dépenses d'investissements (infrastructures, matériel roulant, ...), les dépenses pour des actions hors territoire. Ce critère se rapporte également au cadre financier (budget max disponible) et à la durée (2023-2027) de la programmation Leader.</i>
Les actions proposées concernent le territoire du GAL ou peuvent être étendues à tout le territoire du GAL	<i>Ce critère précise que les actions doivent avoir une portée supracommunale. Une action proposée à l'échelle communale peut être retenue si elle est transférable au territoire des 5 communes</i>

Critères de sélection	Pondération
Contribution à répondre aux enjeux du territoire	15
Caractère novateur pour le territoire	15
Intégration des habitants et associations du territoire	15
Capacité de favoriser les synergies entre acteurs du territoire	10
Capacité de générer des retombées économiques	5
Perspectives crédibles de pérennisation	5
Valorisation des ressources du territoire	10
Capacité de mise en œuvre (timing, budget, moyens humains)	10
Complémentarité avec des initiatives locales existantes	5
Caractère concret et opérationnel des résultats attendus	10

Le 3 premiers critères (valant 15 points) sont des critères de première importance ; le pré-projet qui n'atteint pas la moitié des points pour ces critères ne sera pas pris en considération.

Et ensuite ?

Les pré-projets sélectionnés seront approfondis, éventuellement regroupés avec d'autres lors d'ateliers thématiques qui s'organiseront durant le mois de février. Ces ateliers seront ouverts à tous et rassembleront notamment les auteurs de pré-projets et d'autres acteurs du territoire intéressés et concernés par la thématique. L'objectif de ces ateliers sera d'aboutir à des fiches-projets à proposer pour validation au Comité de suivi du GAL Nov'Ardenne. Ces fiches-projets formeront le plan d'actions de la stratégie 2023-2027 du GAL.

Comment répondre ?

Rendez-vous sur : <https://www.novardenne.be/consultation-citoyenne/> vous serez alors redirigés vers une page dédiée à Nov'Ardenne sur la plate-forme de consultation citoyenne de la FRW. Vous pourrez alors compléter le formulaire de réponse en ligne en cliquant sur la thématique de votre choix.

Tout pré-projet doit nous parvenir dans une période située entre le 15 décembre 2022 et le 15 janvier 2023 minuit.

L'équipe du GAL Nov'Ardenne se tient à la disposition des potentiels auteurs de pré-projets afin de :

- ✓ préciser le contexte dans lequel l'appel à pré-projets est lancé,
- ✓ les aider à appréhender le contenu du diagnostic, des enjeux et des objectifs,
- ✓ répondre à leurs questions relatives à la rédaction des formulaires de pré-projets, à la budgétisation des actions proposées, ou toute autre question technique. Cet accompagnement doit impérativement rester neutre.

La personne de contact au sein du GAL dans le cadre de l'élaboration de cette candidature est Aurèle Benoit : aurele.benoit@novardenne.be